



UCR CGTR Retraités



Section Fédérale des Retraités

## **Revalorisation des retraites : Rassemblement du 3 juin 2014**

**Notre pouvoir d'achat est en berne, les pensions diminuent, il faut que ça cesse, et vite!**

**D'autant plus qu'à la Réunion 45% des retraités perçoivent le minimum vieillesse ou moins (notamment les ouvriers agricoles..) et qu'en Métropole ils ne sont que 5%.**

**Annoncer que les pensions en dessous de 1 200€ ne seront pas gelées, soit... Mais quel sera le montant de l'augmentation... Les autres retraités devront attendre le 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour, éventuellement voir leur pension augmenter!**

**Cette situation va aggraver et amplifier les inégalités et encore plus précariser un grand nombre de retraités (coût de la vie, frais de santé, fiscalité... ne cessent, eux, d'augmenter).**

**Nous ne pouvons accepter que les 50 milliards d'économie du Gouvernement se fassent sur le dos des salariés et des retraités, aggravés par les restrictions des services publics, les réductions des droits à la santé... alors que dans le même temps le patronat bénéficie des largesses du Gouvernement! Nous voulons un service public de qualité.**

**La CGTR Retraités, la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique et la Section Fédérale des Retraités de la FSU ont appelé l'ensemble des retraités à participer à la manifestation du 3 juin 2014 devant la Préfecture pour exiger que le Gouvernement cesse de nous maltraiter et réponde à nos revendications.**

### **À savoir:**

- **augmentation massive du minimum vieillesse (ASPA), actuellement de 792€ brut pour une personne seule, et disparition de la clause de remboursement des ayant-droits;**
- **une loi sur l'autonomie financée dans le cadre de la Sécurité Sociale;**
- **arrête de la remise en cause du système de retraite par répartition;**
- **retour au départ légal à 60 ans;**
- **augmentation des pensions de retraites et des pensions de reversion au 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec rattrapage de 300€;**
- **paiement le premier jour du mois des pensions du régime général;**
- **minimum de retraite à 1 700€;**
- **suppression de toutes les mesures négatives prises à notre encontre: prélèvement de 0,3% pour la dépendance, fiscalisation du supplément de 10% pour les retraités ayant élevé 3 enfants et plus, suppression de la demi-part supplémentaire aux veufs et veuves ayant élevé des enfants...**

**Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chances d'être entendus.**

**Rassemblement à 10h30 devant la Préfecture.**